

Communiqué de presse
5 novembre 2010

contacts presse

Grayling
Karine Schneider
karine.schneider@grayling.com
01 55 30 70 84
Olivia Comelli
olivia.comelli@grayling.com
01 55 30 70 81

**Établissement public d'aménagement
de La Défense Seine Arche**
29 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Dominique Boré
dbore@epadesa.fr
01 41 45 58 11

www.ladefense-seine-arche.fr

**L'Établissement public d'aménagement de
La Défense Seine Arche a été créé officiellement le 5
novembre 2010, lors de son premier conseil
d'administration qui s'est tenu à son siège, au 29 rue
des Trois Fontanot, à Nanterre.**

**Joëlle Ceccaldi-Raynaud est élue Président du
Conseil d'administration de l'Établissement Public
d'Aménagement de La Défense Seine Arche**

Le Conseil d'administration de l'ÉPADESA est composé de 16 membres, répartis
entre

- six représentants de l'Etat
 - o Philippe Belaval, représentant le ministère de la culture et de la communication
 - o Stanislas Bourron, représentant le ministère de l'intérieur au titre des collectivités locales
 - o Laurent Machureau, représentant le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie au titre du budget
 - o Jean-Marc Michel, représentant le ministère de l'équipement (MEEDDM) au titre de l'urbanisme
 - o Jean-Louis Rouquette, représentant le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie au titre de l'économie et du trésor
 - o Jean-Claude Ruyschaert, représentant le ministère de l'équipement (MEEDDM) au titre du logement

- neuf représentants des collectivités territoriales :
 - o Ville de Courbevoie : Jacques Kossowski, maire
 - o Ville de La Garenne-Colombes : Philippe Juvénat, maire
 - o Ville de Nanterre : Patrick Jarry, maire, et Laurent El Ghazi, conseiller municipal délégué, chargé de l'enseignement supérieur et de la «Ville Universitaire»
 - o Ville de Puteaux : Joëlle Ceccaldi-Raynaud, maire
 - o Département des Hauts-de-Seine : Patrick Devedjian, président, et Jean Sarkozy, conseiller général
 - o Région Ile-de-France : Aurore Gillmann, conseillère,
 - o Ville de Paris : Pierre Mansat, adjoint, chargé de «Paris métropole» et des relations avec les collectivités d'Ile-de-France

- une personnalité qualifiée désignée par le premier ministre : Jean-Yves Durance, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Sont élus vice-présidents

- 1^{er} vice-président : Jean-Marc Michel
- 2nd vice-président : Patrick Jarry
- 3^{ème} vice-président : Jacques Kossowski
- 4^{ème} vice-président : Jean-Louis Rouquette
- 5^{ème} vice-président : Philippe Juvin
- 6^{ème} vice-président : Jean-Claude Ruyschaert
- 7^{ème} vice-président : Aurore Gillmann
- 8^{ème} vice-président : Jean-Yves Durance
- 9^{ème} vice-président : Patrick Devedjian

Le mandat des administrateurs, président et vice-présidents compris, est bénévole. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans sauf pour les administrateurs désignés par les collectivités locales dont le mandat prend fin de plein droit à l'expiration de celui de conseiller général, de conseiller municipal et /ou de maire.

L'élection du président et des vice-présidents se fait au scrutin individuel, à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il est convoqué par son président, qui fixe l'ordre du jour et dirige les débats. Ses séances ne sont pas publiques et ses administrateurs sont tenus à respecter la confidentialité des débats.

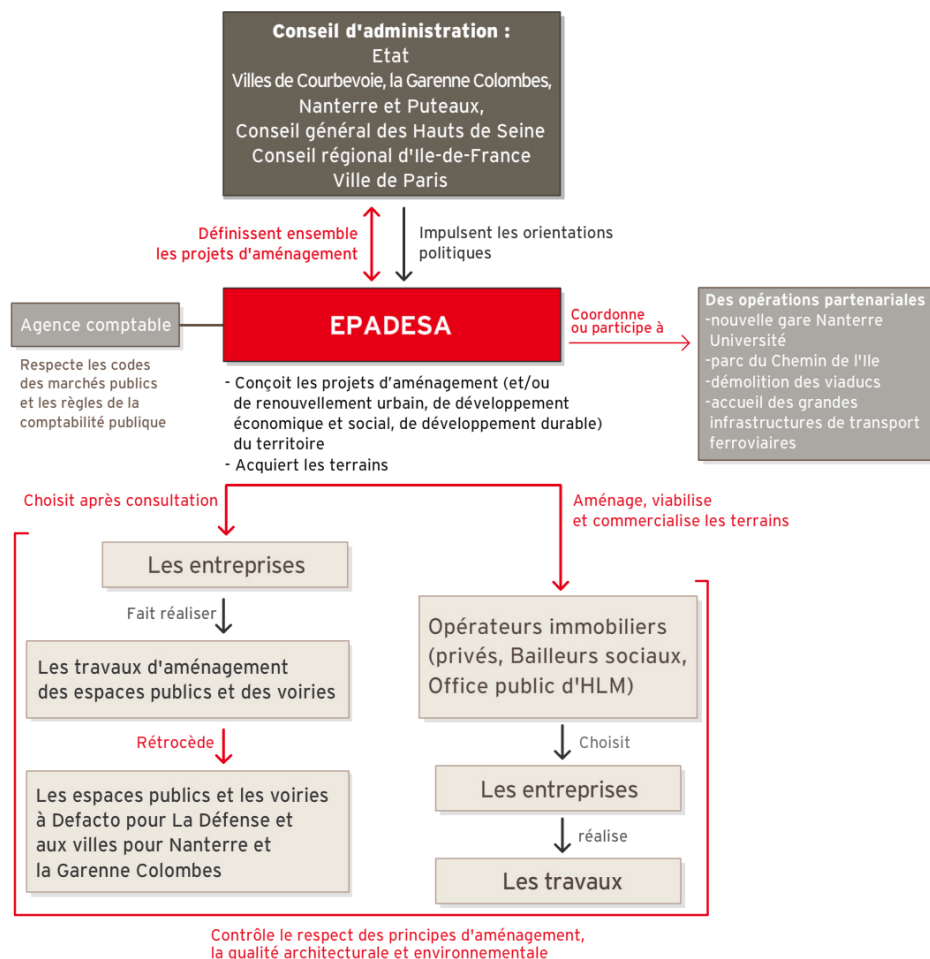
Les missions principales du Conseil d'administration de l'EPADESA :

- Il vote l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;
- Il autorise la conclusion des conventions passées avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ;
- Il arrête les comptes ;
- Il fixe les orientations générales de l'établissement public, il approuve les programmes pluriannuels et la liste des opérations à entreprendre et leurs modalités de financement ;
- Il approuve les transactions

Le Service du Contrôle général économique et financier, placé sous l'autorité du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie est chargé quant à lui, avec l'agence comptable, du contrôle du respect du code des marchés et des règles de la comptabilité publique.

L'Etablissement public d'aménagement est dirigé par un directeur général nommé par décret par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Le fonctionnement de l'Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche



A propos de l'Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche

Par décret en date du 2 juillet 2010, l'Etat a créé un nouvel établissement public d'aménagement à l'échelle du territoire de La Défense Seine Arche (EPADESA) qui, de la Seine à la Seine, réunit les opérations d'intérêt national de La Défense et de Seine-Arche.

Reprenant les périmètres des anciennes opérations d'intérêt national de La Défense et de Seine-Arche, l'EPADESA voit son champ d'action étendu, notamment à Nanterre, dans les quartiers de la caserne Rathelot et de la zone d'activités du Petit Nanterre, et à Courbevoie. Il intègre également une partie du

territoire de La Garenne-Colombes, le quartier des Champs Philippes, qui est ainsi associé au projet de développement du premier quartier d'affaires d'Europe, à la demande de la municipalité. Au total, ce sont 564 hectares qui seront développés sous un même établissement d'aménagement public d'Etat en concertation avec les collectivités territoriales concernées et en accord avec leurs documents d'urbanisme.

L' EPADESA a pour mission de favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et social et le développement durable de l'espace qui lui est confié. Outre la réalisation des opérations d'aménagement et d'équipement, il est ainsi amené à acquérir ou à céder des immeubles et des terrains, à exercer un droit de préemption et à réaliser les études et les travaux nécessaires...

A propos des établissements publics d'aménagement

Les établissements publics d'aménagement des opérations d'intérêt national sont créés par décret par l'Etat lorsque celui-ci juge avec l'accord ou à la demande des collectivités locales, son intervention prééminente pour :

- hier : rééquilibrer l'aménagement du territoire avec les villes nouvelles, doter la France de pôles économiques et compétitif au niveau mondial de premier plan comme La Défense, Roissy Charles de Gaulle les complexes industriel et portuaires d'Antifer (Le Havre), du Verdon (Bordeaux) et de Dunkerque.

- aujourd'hui : aménager, dynamiser, recomposer, réparer un territoire soumis à la désindustrialisation, déchiré par des infrastructures ferroviaires ou autoroutières obsolètes comme Seine-Arche, en souffrance économique et/ou social comme Seine Aval, ORSA (Orly, Rungis, Seine Amont), Saint Etienne...

Cet engagement auprès des collectivités locales et des intercommunalités s'inspire des enseignements des partenariats successifs dans l'histoire de l'urbanisme contemporain. Il conduit l'Etat à mettre en place des opérateurs dédiés dans la durée : des établissements publics d'aménagement, pour développer une politique d'équipements structurants et une offre de logements qui répondent aux besoins des populations et des entreprises et pour mobiliser toute la palette des interventions lourdes dans le domaine de l'aménagement.